

LE PROCES TOUPIN

Triple Empoisonnement

Poison inconnu

Mystérieux motifs de l'accusé

COUR D'ASSISES DE MONTRÉAL

Présidence de M. le juge Baker

(Suite et fin)

DIX HUITIÈME AUDIENCE

La nouvelle que cette audience serait consacrée aux plaidoyers des deux défenseurs, a rendu la foule tellement compacte, que le président est obligé de faire appeler des charpentiers pour la fendre à coups de hache, et ouvrir ainsi un chemin à la Cour et à l'accusé. — Tous les membres coupés sont aussitôt portés au greffe pour y être réclamés par leurs propriétaires.

La séance est ouverte à dix heures.

Depuis qu'ils se sont jurés sainte amitié, les deux célèbres orateurs se sont partagé la défense ; Me Richard prendra la parole et Me Grivaiseau fera les gestes. — Au moment de l'entrée de la Cour, les deux orateurs se tiennent si amicalement enlacés que la foule les surnomme aussitôt les (deux frères Siamois du barreau.)

Le siège du ministère public est occupé par M. Eugène Ste-Marie, remarquable par le chiffonné de sa figure qui rappelle à peu près l'Antinoüs comme un bouton de paletot rappelle le palais de cristal. — Afin de posséder plus de liberté dans ses mouvements oratoires, il a retiré ses bottes. — On s'en plaint.

Plus le moment décisif approche, plus l'accusé fait preuve d'un profond cynisme.

Le président. — Le ministère public, ayant déjeuné à la hâte et demandant un peu de temps pour sa digestion, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne que la défense sera d'abord entendue

Malheureusement pour l'accusé, ses défenseurs, depuis leur duel, sont devenus si amis que, par une modestie bien rare dans la profession, aucun des deux ne veut prendre la parole avant son collègue. C'est un assaut de compliments flatteurs dans lequel chacun se reconnaît inférieur à l'autre et lui cède le tour.

Me Richard. — A vous l'honneur.

Me Grivaiseau. — Je n'en ferai rien.

Me Richard. — Près de vous je ne suis qu'un insecte.

Me Grivaiseau. — Vous êtes grand comme le monde.

Me Richard. — Berryer ne vous vaut pas.

Me Grivaiseau. — Vous êtes le Bossuet de l'époque.

Me Richard. — Passez-moi vos souliers, je veux en nouer les cordons.

Me Grivaiseau. — Laissez demain matin vos escarpins devant votre porte, j'irai les décroter.

Le président, (conciliateur). — Alors parlez tous les deux à la fois.

Me Richard. — Non, j'empêcherais d'entendre les sublimes paroles de mon collègue et ami.

Me Grivaiseau. — Je nuirais à la brillante éloquence de mon bien-aimé confrère.

Le président, (impatience). — Je ne comprends pas cet assaut de modestie, car, ordinairement, quand la défense a deux interprètes, c'est le plus (médiocre) qui commence.

La foule. — C'est vrai ! c'est vrai ! au plus âne à commencer.

Me Richard. — Je cède la parole à Grivaiseau.

Me Grivaiseau. — Que Richard use de son droit

Un nouveau débat recommence ; cette fois, c'est à qui ne parlera pas le premier.

Le président. — Décidez-vous, car la cause ne peut rester sans défense.

Pendant cette altercation, l'accusé n'a été occupé qu'à contempler le resplendissant gilet du témoin (Désarbres,) resté dans l'auditoire.

Le président, (d'un ton sec). — Monsieur Désarbres, veuillez sortir à l'instant.

Désarbres. — Pourquoi ça ?

Le président. — La vue de votre trop magnifique gilet prive l'accusé du sang-froid si nécessaire dans sa trieste position.

Désarbres. — Laissez-moi rester, je boutonnerai mon paletot.

Le président. — A cette condition, j'y consens. (A l'accusé.) Je vais vous donner un défenseur d'office.

L'accusé, (reprenant ses sens) — Je n'aime pas les nouvelles figures.

Le président. — Vous ne pouvez rester sans défenseur.

L'accusé. — Je n'en veux pas, mon innocence n'en sera que mieux reconnue.

Le président. — C'est bien décidé ?

L'accusé. — Très-décidé.

Le président, (avec douleur). — Alors la parole est à M. Ste Marie, remplissant, par intérim, les fonctions de ministère public.

Ste-Marie. — Faites d'abord une annonce au public.

Le président, (saluant). — Mesdames et Messieurs, notre procureur de la reine s'étant trouvé subitement indisposé, M. Ste-Marie, qui, au pied levé, a bien voulu se charger du rôle, réclame toute votre indulgence. (On applaudit.)

Ste-Marie. — Messieurs, s'il est des

crimes qui méritent l'indulgence, il n'en est pas de même pour celui dont Galipeau s'est rendu coupable. — Examinons sa conduite avant l'acte de cruauté qui l'a cloué sur ce banc, et prenons-le dès ses plus tendres années. A trois mois, l'accusé mordait le sein d'albâtre de sa nourrice... de soin de meurtre ! Messieurs. — A quatre ans, atteint d'une d'une maladie de peau, il se grattait avec un acharnement qui ne tardait pas à enlever l'épiderme et à faire jaillir le sang. Je ne cite ce fait que pour prouver chez Galipeau un précoce désir de tremper ses doigts dans le sang... (Vive impression.)

Me Grivaiseau. — Mais il s'agit d'empoisonnement !!!

Ste Marie. — Il aurait tout aussi bien pu charcuter ses victimes ! (A la Cour.) Vous le voyez donc, Messieurs, dans un âge aussi tendre, faute d'une proie, le tigre se dévorait lui-même ! (Bravos.) Plus tard, dans sa quinzième année, nous le trouvons, malgré les sévères défenses paternelles, se nourrissant d'ail, d'oignon et de ciboule, à tel point qu'on entendit vingt fois le malheureux père s'écrier : (Ah ! Hector tu empoisonnes tout le monde !)... Terrible reproche, Messieurs, qui présageait l'avenir ! (Profonde sensation.)

Le président. — Arrivez aux Toupin.

Ste-Marie. — Quand il leur versa le poison...

Me Richard. — On ne verse pas un diner à 19 sous.

Ste-Marie, (avec aigreur). — Je le sais mieux que vous, mais l'éloquence possède des images. (A la Cour.) Je persiste, — quand il leur versa le poison, Galipeau avait-il un motif de haine ? Non. — Les dames Toupin étaient d'excellentes locataires qui payaient bien et très cher. — Avaient-elles un état bruyant ? Non, encore. L'instruction nous montre que leur unique profession était de s'engraisser ; chez elles, pas de bals.

La foule. — C'est vrai ! c'est vrai !

Me Richard. — Elles faisaient tasser la maison par leur poids incroyable !

Ste Marie, avec indignation. — L'obésité n'est pas un motif d'empoisonnement !! Voyez l'éléphant de Barnum, c'est, au contraire, parce que cet animal est monstrueux qu'on en prend soin ; s'il était seulement gros comme un bœuf, on n'aurait pas d'égards pour lui. (Avec force.) Non ! cent fois non ! l'obésité n'est pas un motif d'empoisonnement.

Un juré, très gras. — Il n'y aurait plus de sûreté.

Me Richard. — Ces dames avaient l'indélicatesse d'exiger \$200,000 pour casser le bail.

Ste Marie. — Cette nouvelle excuse,

je le répère, n'autorisait pas l'empoisonnement. — Continuons l'examen de la conduite de Galipeau ; il pouvait prendre des arrangements avec ces dames, leur faire comprendre le danger d'écroulement pour la maison, leur proposer d'habiter les caves, ce qui aurait fait disparaître ce danger... Au lieu de tout cela, messieurs, que fait-il ?... Il préfère les faire périr de cette mort atroce que procure le lent et terrible poison appelé par la science : Le dîner à 19 sous.

De même qu'il n'avait alors aucun motif de crime, l'accusé ne possède aujourd'hui aucune excuse. Peut-il soutenir qu'il s'est attaqué à des personnes lasses de vivre ? Toujours non. — Tout chez les dames Toupin, sans parler de leur appétit, annonçait un besoin de vie. — Mlle Léonie était-elle lasse de vivre ? L'instruction et le procès nous révèlent le contraire. — De son côté, la maman Toupin était une joyeuse commère que nous voyons, au départ du voyage et en plein wagon, tresser ses lacs d'amour sur le sergent Jean Fichasse. — Quant à la fille aînée, elle était idiote de naissance ! (Avec feu.) Empoisonner une personne idiote, qui n'a aucun moyen de défense, c'est plus qu'un crime, c'est une indélicatesse !! (Sensation profonde.) Mais, dira-t-on, quitter son pays, faire deux cents lieues pour visiter Chagnon c'est aimer par trop les émotions fortes... soit, je l'accorde... mais jamais, au grand jamais, l'empoisonnement n'a été toléré comme émotion forte !! Galipeau n'a donc aucune excuse. (Approbation général.) Je me résume, messieurs, en appelant sur l'accusé toute la sévérité des lois. (Avec énergie.) Je veux sa tête ! passez-moi sa tête pour la mettre au bas de la rampe de mon escalier en guise de pomme. — J'ai dit.

Après cette foudroyante improvisation, Ste Marie remet ses bottes, salue modestement et sort fumer un Toscana. — Après quelques instants, le calme renaît dans l'auditoire vivement ému. — Tout le temps du triomphe de Ste Marie, l'accusé est de nouveau resté en extase devant le gilet du témoin Désarbres, qui, par complaisance ou à cause de la chaleur, avait déboutonné son paletot, malgré la parole donnée.

Le président, sévère. — Monsieur Désarbres, vous m'avez désobéi, veuillez sortir à l'instant.

Le témoin s'incline et sort.

Le président. — La défense veut-elle répondre au ministère public ?

Me Richard. — Nullement.

Me Grivaiseau. — Jamais.

Le président. — Les débats sont terminés.

Avec la sauvage et sévère impartialité du Mohican, il résume l'affaire,